

DOSSIER D'INSCRIPTION CREAPY'MEDIA



Cocher l'atelier choisi :

ATELIERS LOISIRS 30 cours /an

☐

MANGA

Mercredi 14h00-15h30
550€ l'année (45h)

☐

CODAGE JV

Mercredi 14 h00-15h30
550€ l'année (45h)

☐

JAPONAIS

Lundi 17h00 ou 18h30
450€ l'année (45h)

ACADÉMIE IMAGE NUMÉRIQUE 30 cours /an

☐

DESSIN CONCEPT ART

Mercredi 15h30-17h30
600€ l'année (60h de cours)

☐

PROGRAMMATION JEU VIDÉO

Mercredi 15h30 – 17h30
600€ l'année (60h de cours)

☐

AVEC UN STAGE INCLUS

650€ avec un stage compris (3 demi-journées)

☐

AVEC UN STAGE INCLUS

650€ avec un stage compris (3 demi-journées)

ATELIERS A LA CARTE

☐

Carte de 5 cours 125€ (achats sur place et réservations cours sur site)

Les cours se dérouleront du 23 septembre 2026 au 09 juin 2027 hors vacances scolaires et jours fériés.

Comment avez-vous connu nos ateliers _____

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse _____

Mail : _____@_____ Téléphone : _____

Si Mineur :

Nom Responsable : _____ Prénom Responsable : _____

Mail Responsable : _____@_____ Téléphone Responsable : _____

- L'inscription est annuelle, la totalité des frais annuels de suivi de l'atelier sont à régler en cas d'arrêt avant la fin de l'année.
- L'inscription aux ateliers m'engage à prendre soin des locaux et matériels mis à disposition et j'atteste par la présente disposer d'une assurance de responsabilité civile.
- Autorisation de la réalisation de photos ou de films pendant les ateliers ou stages dans le cadre de communication de l'association.
- Est pris connaissance que les locaux de Créa'PyMédia sont sous vidéo surveillance
- En cas de report de cours ils seront automatiquement décalés sur le mois de Juin

CONDITIONS DE REGLEMENT :

L'adhésion annuelle de 10€ est à régler à l'inscription à part. Le règlement est à réaliser de préférence par virement. En cas de règlement par chèque, l'ensemble des chèques est à remettre au service comptable au plus tard le 30 septembre 2026. Les chèques sont datés du jour de leur remise, mettre au dos les nom et prénom de l'élève + l'atelier suivi ; l'association s'engage à les présenter à l'encaissement de façon échelonnée : le 10 de chaque mois de septembre à juin (règlement en 10 fois) ou le 10 octobre, le 10 janvier et le 10 avril (règlement en 3 fois)

IBAN : FR76 1690 6130 0887 0125 7873 135

CODE BIC : AGRIFRPP869

Cochez le mode de règlements choisi : ☐ Espèces ☐ Chèque(s) ☐ Virement(s)

Cochez les modalités de règlements choisies : ☐ 1 fois ☐ 3 fois ☐ 10 fois

Signature représentant légal :